

**VOUS AVEZ
UNE SECTION
BIEN À VOUS!**

**Cette section de votre journal est à vous!
Nous voulons vous entendre!**

Que ce soit en dessins, en poème, un mot croisé, un cherche et trouve, un conte, etc...
Votre imagination est la limite! Faites-nous parvenir votre œuvre au
bureau municipal et elle sera publiée dans votre section!

Chaque mois, selon ce que nous recevrons, nous publierons l'article du citoyen!

L'envoi peut se faire par la poste au 940, rue du Centre, Saint-Jude, J0H 1P0 ou même
par courriel à Janie Brunelle à l'adresse suivante : sj.loisirs@mrcmskoutains.qc.ca!
Afin d'être publié dans le journal, l'envoi doit être fait avant le 1^{er} jour du mois.

Laissez votre imagination et votre talent faire son œuvre!

Coordonnées

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 940, rue du Centre
Téléphone: 450 792-3855
Télécopieur: 450 792-3828
Courriel: munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca
Site Internet: www.saint-jude.ca
Heures d'ouverture: Lundi au vendredi – 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – 9-1-1

Adresse de la caserne: 1427, rue Ste-Catherine
Téléphone: 450 792-3855, poste 6
Directeur incendie: M. Richard Hébert

LOCAL DES LOISIRS

Adresse: 922, rue du Centre

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 930, rue du Centre
Téléphone: 450 792-3855

BIBLIOTHÈQUE

Adresse: 926, rue du Centre
Téléphone: 450 792-3855, poste 8
Courriel: biblio-st-jude@hotmail.com

MAISON DES JEUNES

Adresse: 1426, rue Saint-Pierre
Téléphone: 450 250-2488
Courriel: mdj4vents@hotmail.com

FABRIQUE OU ÉGLISE SAINT-JUDE

Adresse: 931, rue Saint-Édouard
Téléphone: 450 792-3943
Curé: Pierre Cordeau

FADOQ

Adresse: 930, rue du Centre
Téléphone: 450 250-2485
Télécopieur: 450 924-0953
Courriel: info@fadoqstjude.com
Site internet: www.fadoqstjude.com

ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS (édifice Saint-Jude)

Adresse: 1441, rue Saint-Pierre
Téléphone: 450 773-0260

BUREAU DE POSTE (Saint-Bernard-de-Michaudville)

Adresse: 405, rue Principale
Téléphone: 450 792-3266
Heures d'ouverture: Lundi au vendredi – 9 h à 11 h 30
Lundi, mardi, mercredi et vendredi – 16 h à 17 h 30
Jeudi – 17 h 30 à 19 h

CLSC SAINT-JUDE

Adresse: 938, rue du Centre, Saint-Jude
Téléphone: 450 768-1200
Heures d'ouverture: Mercredi – 8 h à 12 h
Prélèvements: 8 h 20 à 10 h sur rendez-vous (infirmier-ère sur place, service de prise de sang et autres)

La clinique de vaccination des bébés est ouverte les 3^e mardis du mois en avant-midi au CLSC Saint-Jude.
Pour prendre rendez-vous, il s'agit de contacter le centre de rendez-vous du CLSC au 450 778-2572 poste 6003.

SPAD DRUMMONDVILLE (plainte de chien et médaille pour chien)

Adresse: 1605, rue Janelle, Drummondville
Téléphone: 1 855 472-5700

PERSONNEL MUNICIPAL

Myriam Fournier

Agente au service à la clientèle
adminstjude@mrcmaskoutains.qc.ca
(poste 0)

Julie Clément

Directrice générale
dgstjude@mrcmaskoutains.qc.ca
(poste 1)

Sophie Beaudreau

Agente de soutien administratif
munstjude@mrcmaskoutains.qc.ca
(poste 2)

Janie Brunelle

Coordonnatrice des loisirs
sj.loisirs@mrcmaskoutains.qc.ca
(poste 3)

David Jacob

Responsable de la voirie
(poste 5)

Claude Bruneau

Inspecteur en bâtiment et en environnement
inspecteurstjude@mrcmaskoutains.qc.ca
(poste 7)

VERSEMENTS TAXES MUNICIPALES 2022

2^e versement: 28 juillet 2022
3^e versement: 28 octobre 2022

Chronique de votre maire

Cher.e Rochillois.e.s,

Veillez prendre note qu'il n'y aura pas de Café du Maire le 22 mai prochain.

Voici les thèmes qui seront abordés lors des prochaines rencontres du Café du Maire :

5 juin : Urbanisme

19 juin : Protection de l'environnement



CAFÉ DU MAIRE

**Le dimanche aux 2 semaines
à 10 h.**

**Dans la cuisine du Centre Communautaire
(930, rue du Centre)**

Le 5 juin et 19 juin.

CONSEIL MUNICIPAL

Annick Corbeil

Mairesse

Responsable du comité d'action local

Sylvain Lafrenaye

Délégué à la régie d'Aqueduc Richelieu Centre

Délégué au comité de voirie

Francis Grégoire

Délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Délégué au comité consultatif d'urbanisme

Délégué au comité de protection civile

Jacynthe Potvin

Titre de délégué à la FADOQ, responsable du suivi MADA,
responsable de la culture et du patrimoine, de l'AFEAS
et de la bibliothèque

Anolise Brault

Déléguée auprès de la Maison des Jeunes, de la jeunesse,
à l'école et des questions familiales

Déléguée à la protection de l'environnement

Déléguée au comité de l'UQROP

Richard Hébert

Délégué substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des
Maskoutains

Délégué pour siéger sur le comité intermunicipal
concernant l'entente incendie avec la municipalité de
Saint-Bernard-de-Michaudville

Pierre Letendre

Délégué auprès des Loisirs de St-Jude et responsable
des loisirs et des sports

Délégué auprès de la Sûreté du Québec

Les membres du conseil municipal vous invitent à communiquer avec eux par courriel à conseilstjude@mrcmaskoutains.qc.ca pour toutes questions ou suggestions.



**NOTRE OBJECTIF,
VOTRE
SATISFACTION !**

**Une équipe professionnelle
qui comprend vos besoins.**

**Toujours soucieux de vous
offrir le meilleur service !**



Mélissa GUERTIN
courtier immobilier

Pierrette SYNNOTT
courtier immobilier

Daniel GUERTIN
courtier immobilier agréé DA

RE/MAX
AGENCE IMMOBILIERE

RENAISSANCE Daniel Guertin

3100, av. Cusson, bur. 101,
Saint-Hyacinthe

450.771.7707

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Jude, tenue le 7 mars 2022 à 20 h 02 au Centre communautaire, sis au 930, rue du Centre à Saint-Jude.

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants :

SOMMAIRE MARS	
Salaires nets	30 371.12 \$
Comptes du mois déjà payés	27 692.66 \$
Comptes du mois à payer	62 081.51 \$
SOUS-TOTAL	120 145.29 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Lyne Bernard – question reçue par courriel

- Madame Bernard demande qu'un panneau de signalisation soit installé sur la rue Lamoureux à l'intersection de la rue Saint-Joseph afin de diminuer la vitesse des automobilistes qui empruntent ce secteur.

Le conseil est d'avis que cette intersection pourrait être améliorée pour éviter des accidents et qu'un panneau de signalisation y sera installé prochainement

Madame Nancy Carvalho

- Madame Carvalho demande d'obtenir des précisions quant au calcul menant au taux de taxe pour la foncière de l'égout pluvial. Elle mentionne que lors d'une première année de nouveau rôle d'évaluation, le taux ne devrait pas être similaire à celui de l'an dernier. Madame Carvalho souhaite aussi valider que l'administration a tenu compte de la valeur imposable maximale des exploitations agricoles enregistrées lors de son budget.

Des vérifications devront être effectuées afin de valider les informations demandées.

6. CORRESPONDANCE

FÉVRIER: CSSH – Planification des besoins d'espace 2022-2027
RARC – Procès-verbal 02-2022

RARC – Rapport financier 2021 (R1001)
RIAM – CE 03-02
RIAM – Rapport financier 2021 – Déposé
ST-HUGUES – Règlement 268-6-21 – Adoption

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

7. ADMINISTRATION

2022-03-059

7.1 **EMBAUCHE – TECHNICIENNE COMPTABLE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a constaté que les charges de travail administratives ont considérablement augmentées, tant au sein de la direction générale qu'au sein de l'équipe administrative;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que la mise en place d'un poste de technicienne comptable améliorera la prise en charge des dossiers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les démarches complétées ont permis de retener la candidature de Madame Manon Daunais.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Madame la conseillère Anolise Brault

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil procède à la nomination de Madame Manon Daunais à titre de technicienne comptable et ce, effectif dès le 14 mars 2022;

QUE l'embauche de Madame Manon Daunais soit soumise à une période de probation de trois mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.2 **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 523-2022 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

CONSIDÉRANT QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1^{er} janvier 2018, ont été apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001), faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a décidé que les allocations de dépenses des élu(e)s s'ajouteront à leur revenu imposable au niveau fédéral depuis l'année d'imposition 2019;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la rémunération du maire et des conseillers est déterminé par les dispositions générales de la «Loi sur le traitement des élus municipaux»;

CONSIDÉRANT QU'en plus de leur caractère honorifique, ces charges comportent de nombreuses responsabilités et qu'elles sont une source de dépenses de toutes sortes pour ceux et celles qui les occupent;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser la rémunération des élus et par conséquent, d'abroger et remplacer le règlement numéro 523-2019 concernant la rémunération du maire et des conseillers;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 10 janvier 2022 et qu'un avis de motion a été donné le 7 février 2022;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux modalités de l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur le conseiller Richard Hébert
Appuyée par Monsieur le conseiller Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU:

DE DÉCRÉTER ce qui suit:

1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long.

2. OBJET

Le présent règlement fixe le traitement des élus municipaux.

3. RÉMUNÉRATION DU MAIRE

La rémunération annuelle du maire est fixée à 10 840 \$ pour l'exercice financier de l'année 2022, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération du maire sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation qui sera déterminée annuellement par le conseil municipal.

4. RÉMUNÉRATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Lors d'un remplacement du maire pour une période consécutive de cinq (5) jours et plus, le maire suppléant recevra à compter de la première journée du remplacement une rémunération additionnelle à celle qui lui est payée à titre de membre du conseil afin d'égaliser la rémunération payable au maire pour ses fonctions;

Le membre du conseil municipal qui agit à titre de substitut du maire lors d'une session ordinaire du conseil de la MRC des Maskoutains reçoit une rémunération de base selon leur politique en vigueur.

5. RÉMUNÉRATION DES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL

La rémunération annuelle des membres du conseil municipal, autre que le maire, est fixée à 3 613 \$ pour l'exercice financier de l'année 2022, étant entendu que pour tout exercice financier subséquent, le montant de la rémunération des membres du conseil municipal sera ajusté annuellement en fonction de l'indexation qui sera déterminée annuellement par le conseil municipal.

6. ALLOCATION DE DÉPENSES

En plus de la rémunération payable en vertu du présent règlement,

tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses équivalente à la moitié de leur rémunération fixée par les présentes, sous réserve du montant de l'allocation de dépenses maximal prévu à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ainsi que du partage de l'allocation de dépenses prévu par l'article 19.1 de cette loi.

7. JETONS DE PRÉSENCE

Indépendamment de la rémunération annuelle fixe et de l'allocation de dépenses, les membres du conseil municipal recevront un montant de 50 \$ sous forme de jetons de présence pour chaque rencontre auquel ils assisteront.

Les rencontres assujettis aux jetons de présence sont:

- Rencontre du comité de la FADOQ
- Rencontre du suivi MADA
- Rencontre sur la culture et du Patrimoine
- Rencontre du comité de L'AFÉAS
- Rencontre du comité de la Bibliothèque
- Rencontre auprès de la Maison des jeunes
- Rencontre auprès l'école, la jeunesse et aux questions familiales
- Rencontre auprès du comité des Loisirs et aux sports
- Rencontre concernant la voirie municipale
- Rencontre auprès du comité consultatif d'urbanisme
- Rencontre concernant la Sûreté du Québec
- Rencontre auprès du comité de la protection civile
- Rencontre du comité d'action local
- Rencontre concernant la protection de l'environnement
- Rencontre du comité intermunicipal concernant l'entente incendie avec la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
- Rencontre du comité des ressources humaines
- Rencontre auprès de l'organisme UQROP
- Maire substitut à la MRC dans la mesure où aucune rémunération n'est versée par la MRC des Maskoutains

Le paiement des jetons de présence se fera selon les modalités prévues au présent règlement.

8. COMPENSATION EN CAS DE CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Tout membre du conseil peut recevoir paiement d'une compensation pour perte de revenu si chacune des conditions ci-après énoncées sont remplies:

- a) l'état d'urgence est déclaré dans la Municipalité en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3) suite à un événement survenu sur le territoire de la Municipalité;
- b) le membre du conseil doit gérer, coordonner ou autrement participer aux interventions devant être effectuées par la Municipalité en raison de cet événement;
- c) le membre du conseil doit s'absenter de son travail pour une période consécutive de plus de quatre (4) heures et subir une perte de revenu pendant cette période d'absence.

Si le membre du conseil remplit les conditions prévues au présent

article, il recevra, suite à l'acceptation du conseil, une compensation égale à la perte de revenu subie. Le membre du conseil devra remettre toute pièce justificative satisfaisante pour le conseil attestant de la perte de revenu ainsi subie;

Le paiement de la compensation sera effectué par la municipalité dans les trente (30) jours de l'acceptation du conseil d'octroyer pareille compensation au membre du conseil.

9. FINANCEMENT

Les montants requis pour payer ces rémunérations seront pris à même le fonds général de la municipalité et un montant suffisant sera annuellement approuvé au budget à cette fin.

10. TARIFICATION DE DÉPENSES

En plus des rémunérations ci-haut mentionnées, le Conseil pourra aussi autoriser le paiement des dépenses de voyage et autres dépenses encourues par un membre du conseil pour le compte de la municipalité pourvu que lesdites dépenses aient été autorisées par résolution de conseil. Les dépenses de représentation sont remboursées conformément au règlement sur les frais de représentation en vigueur au moment où les dépenses sont encourues.

11. MODALITÉS DE VERSEMENT

La rémunération sera répartie en douze (12) versements égaux payables le jeudi suivant chaque séance mensuelle. Les jetons de présence seront déboursés à la suite de la remise d'un rapport de dépense présenté à la direction générale.

12. APPLICATION

La directrice générale et greffière-trésorière est responsable de l'application du présent règlement.

13. ENTRÉE EN VIGUEUR ET PUBLICATION

Le présent règlement entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2022 conformément à l'article 2 de la « Loi sur le traitement des élus municipaux » et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

Fait et passé à Saint-Jude le 7 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET DU MAIRE

7.3 DOSSIERS – CITOYENS ENDETTÉS ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR NON-PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES 2020

Conformément à l'article 1022 du Code Municipal, la directrice générale produit la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour le non-paiement des taxes municipales 2020. Après étude,

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Pierre Letendre Appuyée par Monsieur le conseiller Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU:

D'APPROUVER le rapport des arrérages tel que présenté;

D'AUTORISER la directrice générale à entreprendre les procédures nécessaires auprès de la MRC des Maskoutains afin de faire vendre les immeubles apparaissant à la liste déposée;

DE CONTACTER les citoyens concernés par la procédure;

DE TRANSMETTRE à la MRC, au plus tard le 18 mars, la liste des non-paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.4 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ LORS DE LA VENTE AUX ENCHÈRES DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES 2020

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Francis Grégoire Appuyée par Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER Madame le Maire Annick Corbeil ou, en son absence, Madame la conseillère Anolise Brault pour représenter la Municipalité lors de la vente des immeubles pour non paiement des taxes qui se tiendra le 16 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.5 DÉPÔT – LISTE DES CONTRATS TOTALISANT PLUS DE 25 000 \$

Tel que stipulé à l'article 961.4 (2o) du Code Municipal, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et totalisant 25 000 \$ et plus pour un même fournisseur est déposée au Conseil. Elle présente tous les fournisseurs avec lesquels la Municipalité a conclu un contrat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Cette liste est publiée sur le site Internet de la Municipalité.

7.6 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 533-2022 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 – REPORTÉ

Ce point est reporté à une séance ultérieure

7.7 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 524-2022 MODIFIANT LES TAUX D'INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS POUR UNE PARTIE DE L'EXERCICE FINANCIER 2022

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session du 7 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite se prévaloir des dispositions de l'article 981 du Code municipal du Québec, pour décréter, par résolution, un taux d'intérêt applicable à toute créance impayée;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye Appuyée par Monsieur le conseiller Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil décrète ce qui suit:

PARTIE I DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

ARTICLE 1:

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2:

L'article 7 du règlement 524-2022 intitulé «TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES» est abrogé.

ARTICLE 3:

L'article 8 du règlement 524-2022 intitulé «PÉNALITÉ» est abrogé.

PARTIE III DISPOSITIONS FINALES

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.8 DÉPÔT – RAPPORT DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL 2022

La directrice générale dépose au conseil un rapport concernant la rémunération du personnel pour l'année financière 2022.

7.9 NOMINATION DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

POSTE DE DÉLÉGUÉ AU COMITÉ INTERMUNICIPAL CONCERNANT L'ENTENTE INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

Sur la proposition de Madame la conseillère Anolise Brault Appuyée par Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER Monsieur le conseiller Francis Grégoire à titre de délégué au comité de concernant l'entente incendie avec la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville en remplacement de Monsieur le conseiller Richard Hébert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

POSTE DE RESPONSABLE DU COMITÉ DE UQROP

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Pierre Letendre Appuyée par Monsieur le conseiller Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER Madame la conseillère Anolise Brault à titre de délégué au comité de l'UQROP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 SERVICE DES INCENDIES – VILLE DE SOREL-TRACY – ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ENTRAIDE RELATIVE AUX ÉQUIPES D'INTERVENTION SPÉCIALISÉE DE SAUVETAGE EN HAUTEUR ET EN ESPACE CLOS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude était desservie par la Ville de Saint-Hyacinthe pour les interventions spécialisées en hauteur et en espaces clos;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Hyacinthe a mis fin à son département d'intervention spécialisé en hauteur et en espaces clos en raison d'un manque de personnel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sorel-Tracy dessert notre municipalité au coût minimum de 28 000\$ par intervention depuis le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sorel-Tracy propose une entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes d'intervention spécialisée de sauvetage en hauteur et en espace clos au coût annuel fixe de 6 800\$ auxquels s'ajouteront des frais minimums de 3 000\$ par intervention;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu aucune intervention spécialisée en hauteur ni en espace clos sur notre territoire depuis plus de 20 ans.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Madame la conseillère Jacynthe Potvin Appuyée par Monsieur le conseiller Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU:

DE NE PAS ADHÉRER à cette entente;

D'ACCEPTER les coûts minimums de 28 000\$ par intervention lors d'un événement;

DE TRANSMETTRE cette résolution à la Ville de Sorel-Tracy et à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville; et

DE PLANIFIER pour le budget 2023 un fonds de réserve pour la sécurité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.2 SERVICE DES INCENDIES - SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE - DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE L'AN DIX

La directrice générale dépose le rapport annuel d'activités au 3 mars 2022 préparé par Monsieur Francis Grégoire.

8.3 SERVICE DES INCENDIES – FIN D'EMPLOI – DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, après analyse, arrive à la conclusion que le lien de confiance est rompu avec l'employé 03-0021.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Madame la conseillère Anolise Brault
Appuyée par Monsieur le conseiller Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU:

DE METTRE fin à l'emploi de l'employé numéro 03-0021 en date du 22 février 2022;

DE SIGNIFIER par courrier recommandé la lettre de congédiement dont il fait l'objet;

D'AUTORISER la directrice générale à poser tous les gestes permettant de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Monsieur Grégoire et Monsieur Hébert quittent la séance à 20h 31

8.4 SERVICE DES INCENDIES – NOMINATION – DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le poste pour le directeur du service des incendies de la municipalité de Saint-Jude est maintenant vacant;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'association des pompiers de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a au sein de sa brigade un candidat intéressé d'être promu et que ce candidat répond à toutes les exigences pour le poste de directeur du Service des incendies.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur le conseiller Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER Monsieur Richard Hébert à titre de directeur du Service des incendies de la Municipalité de Saint-Jude, à partir du 1^{er} mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8.5 SERVICE DES INCENDIES – NOMINATION – OFFICIER EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT QUE les besoins du département du service incendie de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Monsieur Francis Grégoire d'occuper les fonctions d'officier en santé et sécurité au travail;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Madame la conseillère Jacynthe Potvin
Appuyée par Monsieur le conseiller Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU:

DE NOMMER Monsieur Francis Grégoire à titre d'officier en santé et sécurité au travail et ce, effectif depuis le 1^{er} mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Monsieur Grégoire et Monsieur Hébert réintègrent la séance à 20h 34

9. TRANSPORT

9.1 TRAVAUX RANG FLEURY – SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville entreprend des travaux de réfection du rang Fleury sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bernard nous apprend qu'une portion de 100 mètres sur le territoire de Saint-Jude est demeuré sans travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite que les travaux du rang Fleury soient complétés en totalité.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Madame la conseillère Jacynthe Potvin
Appuyée par Monsieur le conseiller Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER de se joindre à la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville pour effectuer les 100 mètres de travaux du rang Fleury appartenant à Saint-Jude; et

D'ENGAGER la Municipalité de Saint-Jude à rembourser les frais pour les travaux de réfection du rang Fleury sur son territoire sous présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 TRACTEUR À GAZON KUBOTA – DISPOSITION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se départir du tracteur à gazon Kubota B7610 2007.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Madame la conseillère Anolise Brault
Appuyée par Monsieur le conseiller Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à la vente en appels d'offre du tracteur à gazon Kubota B7610 2007 sur le site « Centre d'acquisitions gouvernementales » à un montant initial de 10 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-37-2022 CONCERNANT LA MODIFICATION DE LA ZONE 109-ZP

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage numéro 434-2006 de la Municipalité de Saint-Jude est en vigueur depuis le 25 mai 2006;

CONSIDÉRANT que l'une des orientations du Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Jude consiste à favoriser la construction résidentielle dans le périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jude juge opportun de procéder à une modification du plan de zonage annexé au Règlement de zonage numéro 434-2006, afin de créer la zone 116-ZP à même une partie de la zone 109-ZP, et ce, dans le but de permettre une hauteur maximale du bâtiment côté sud-ouest de la rue Bernard de 10,35 mètres au-dessus du niveau du sol et de limiter la hauteur à 2 étages. La hauteur d'un bâtiment sera conditionnelle aux marges de recul ainsi qu'au paysage de rue;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du Conseil municipal tenue le 10 janvier 2022.

CONSIDÉRANT que le comité de consultation d'urbanisme s'est rencontré le 14 février 2022 et qu'il recommande l'approbation des modifications proposées;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye Appuyée par Monsieur le conseiller Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU:

QUE le Conseil municipal décrète ce qui suit:

ARTICLE 1

L'annexe A intitulée « Grilles des usages principaux et des normes », faisant partie intégrante du Règlement de zonage 434-2006, est modifiée par l'ajout d'une colonne pour la nouvelle zone 116-ZP, le tout tel qu'apparaissant à l'annexe 1 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

L'annexe B intitulée « Plan de zonage », faisant partie intégrante du Règlement de zonage 434-2006, est modifiée par la création de la zone 116-ZP à même une partie de la zone 109-ZP, le tout tel qu'apparaissant à l'annexe 2 du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Sauf les présentes modifications, toutes les autres dispositions au règlement numéro 434-2006 continuent de s'appliquer intégralement.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT – DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT l'embauche de Monsieur Claude Bruneau à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour la Municipalité de Saint-Jude.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Madame la conseillère Jacynthe Potvin Appuyée par Monsieur le conseiller Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

QUE Monsieur Claude Bruneau soit désigné à occuper, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jude, les fonctions suivantes:

- Fonctionnaire désigné pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales;
- Personne désignée en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales et en référence à la clause 5 de l'entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau sur le territoire de la MRC des Maskoutains;
- Fonctionnaire désigné adjoint pour l'application du Règlement régional numéro 05 164 relatif à la protection des boisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.3 INSPECTEUR RÉGIONAL ADJOINT – MRC DES MASKOUTAINS – NOMINATION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le conseil de la MRC des Maskoutains peut désigner un ou des fonctionnaires de chaque municipalité locale pour l'application du Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 du Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains, le conseil doit désigner, aux fins d'administration et de délivrance des permis et certificats de ce règlement, les fonctionnaires municipaux pour agir à titre d'inspecteur régional adjoint;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains abroge et remplace le Règlement régional numéro 05 164 relatif à la protection des boisés de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT de ce fait qu'il y a lieu de désigner Monsieur Claude Bruneau pour agir à titre d'inspecteur régional adjoint sous l'autorité de l'inspecteur régional de la MRC des Maskoutains aux fins d'administration et de délivrance des permis et certificats du Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Madame la conseillère Anolise Brault
Appuyée par Monsieur le conseiller Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU:

DE DÉSIGNER, aux fins d'administration et de délivrance des permis et certificats du Règlement régional numéro 20-560 relatif à la protection du couvert forestier de la MRC des Maskoutains sur le territoire de la municipalité de Saint-Jude, Monsieur Claude Bruneau pour agir à titre d'inspecteur régional adjoint sous l'autorité de l'inspecteur régional de la MRC des Maskoutains; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.4 OFFRE DE SERVICE – RÉVISION ET REFONTE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT le désir du conseil municipal de réviser et de procéder à la refonte du plan et des règlements de la Municipalité de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue par la firme *Infra Planification Urbaine*.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame la conseillère Jacynthe Potvin
Appuyée par Monsieur le conseiller Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER la firme *Infra Planification Urbaine* selon l'offre de service reçue au montant approximatif de 40 000 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. LOISIRS, CULTURE, FAMILLE ET ÂÎNÉS

12.1 FONDS DE TRANSPORT ACTIF – DÉPÔT DE PROJET

CONSIDÉRANT que le conseil désire améliorer les infrastructures municipales afin de rendre plus sécuritaire les déplacements à pied ou à vélo des citoyens;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire obtenir une aide financière pour ce projet;

CONSIDÉRANT que Infrastructures Canada, dans le cadre du programme Fonds de transport Actif, offre une aide financière pour soutenir un tel projet;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Francis Grégoire
Appuyée par Madame Anolise Brault

IL EST RÉSOLU:

AUTORISER le dépôt du projet de demande d'aide financière à Infrastructures Canada dans le cadre du programme de Fonds de transport Actif;

AUTORISER Mme Julie Clément à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au projet du fonds de transport actif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.2 OFFRE DE SERVICE – ANEKDOTE

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite faire connaître l'histoire de la municipalité de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT QUE par une application mobile *ANEKNOTE* gratuite pour les utilisateurs, des capsules audios en temps réel seront mis à la disposition des gens et expliqueront au fur et à mesure des déplacements, les points historiques de la municipalité sous une formule anecdotique;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue pour 45 anecdotes.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur le conseiller Richard Hébert
Appuyée par Madame la conseillère Anolise Brault

IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER la compagnie *ANEKNOTE* pour la création des capsules audios de la municipalité de Saint-Jude au montant de 3 360 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.3 MAISON DES JEUNES DES QUATRE-VENTS – CLASSE VERTE – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes des Quatre-Vents a comme projet de faire une classe verte, c'est-à-dire d'offrir un endroit bucolique aux jeunes et adolescents de Saint-Jude et d'en faire bénéficier les organismes locaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité soutient l'initiative de la Maison des Jeunes de promouvoir l'enseignement et les activités en plein air.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur le conseiller Pierre Letendre
Appuyée par Monsieur le conseiller Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

D'APPUYER la Maison des jeunes des Quatre-vents dans leur projet de classe verte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.4 FRIGO SANS FAIM – DEMANDE D'IMPLICATION

CONSIDÉRANT le projet présenté par la Table de concertation en sécurité alimentaire de la MRC des Maskoutains qui consiste d'avoir un point d'accès à la municipalité de Saint-Jude pour redistribuer gratuitement abondance alimentaire;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil sont sensibles à la cause et souhaite participer à contrer le gaspillage alimentaire et

d'aider non seulement les familles vulnérables, mais tous les citoyens qui le désire.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur le conseiller Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Jude accepte d'accueillir les installations nécessaires à la réalisation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.5 MAISON DES JEUNES DES QUATRE-VENTS – CAMPAGNE PLUS POUR NOS ADOS – DEMANDE D'ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été sollicité pour appuyer la déclaration d'engagement dans le cadre de la campagne PLUS POUR NOS ADOS;

CONSIDÉRANT QUE Les Maisons de Jeunes sont d'une importance capitale dans la vie de nos jeunes afin de leur permettre de vivre une belle adolescence tout en leur permettant d'être accompagnés d'adulte significatif avec lesquels ils peuvent créer des liens;

CONSIDÉRANT QUE Maisons de Jeunes veulent se faire reconnaître comme un expert incontournable dans le développement de nos ados et ainsi être admissibles à une aide financière à travers différents cadres ministériels.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame la conseillère Anolise Brault
Appuyée par Monsieur le conseiller Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

DE S'ENGAGER à signer la déclaration d'engagement PLUS POUR NOS ADOS afin d'aider les Maisons de Jeunes à être reconnu pour leurs champs d'expertise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. AUTRES SUJETS

13.1 CAMPAGNE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE EN MILIEU RURAL – DEMANDE DE SERVICE AUPRÈS DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISS) DE LA MONTÉRÉGIE EST

CONSIDÉRANT QU'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à «assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC»;

CONSIDÉRANT QUE cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le

concours des municipalités locales et le CISS de la Montérégie Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISS de la Montérégie Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye
Appuyée par Monsieur le conseiller Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCLARER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Jude à permettre à ses citoyens, au nombre de 1507 de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISS de la Montérégie Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2022;

DE S'ENGAGER à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à acheminer au CISS de la Montérégie Est, pour et au nom de la Municipalité, la confirmation de participation de la Municipalité au processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Nancy Carvalho

- Madame Carvalho demande si les modifications pour la zone 119-ZP ont préalablement été présenté au comité consultatif d'urbanisme.

Madame le maire affirme qu'une rencontre a eu lieu à cet effet.

Madame Carmelle Laflamme

- Madame Laflamme demande à quel moment Cooptel sera disponible dans le rang Salvail Nord.

Madame le maire répond que l'étude est toujours en cours pour les rangs Salvail Sud, Salvail Nord et Sainte-Rose.

Procès-verbal

Assemblée du 7 mars 2022

Madame Carmelle Laflamme

- Madame Laflamme souhaiterait connaître le nombre de poubelles qu'un citoyen peut mettre au bord du chemin lors des journées de cueillette.

La quantité maximale par résidence est de 6 bacs.

Monsieur Maxim Bousquet

- Monsieur Bousquet demande à quel moment sera installé le nouveau panneau de la traverse piétonnière près de l'école primaire et qui avertis les automobilistes de céder le passage aux passages pour piétons.

Madame le maire répond que le produit est présentement en commande différée.

Procès-verbal

Séance extraordinaire du 21 mars 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Jude, tenue le 21 mars 2022 à 20 h 23 au Centre communautaire, sis au 930, rue du centre à Saint-Jude.

3. ADMINISTRATION

3.1 ADOPTION – RÉGLEMENT NUMÉRO 533-2022 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 - REPORTÉ

Ce point est reporté à une séance extraordinaire qui aura lieu le 25 mars 2022 à 13 h.

3.2 ADOPTION – RÉGLEMENT 516-2022 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

CONSIDÉRANT QU'une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus(e)s;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus(e)s révisé;

CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE le maire, Annick Corbeil, mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique

et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

CONSIDÉRANT QUE l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;

CONSIDÉRANT QU'une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics;

CONSIDÉRANT QU'en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu(e) municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues;

CONSIDÉRANT QUE ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

CONSIDÉRANT QUE tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QU'il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition Madame Jacynthe Potvin
Appuyée par Monsieur Richard Hébert

IL EST RÉSOLU :

QUE le règlement intitulé : « RÉGLEMENT 516-2022 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT JUDE » soit adopté, tel que rédigé, et entre en vigueur conformément à la loi, ledit règlement faisant partie intégrante de la présente résolution comme si au long rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Jude, tenue le 25 mars 2022 à 13 h 10 à la salle du conseil, sis au 930, rue du centre à Saint-Jude.

3. ADMINISTRATION

3.1 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 524-2022 MODIFIANT LES TAUX D'INTERETS ET PENALITES POUR UNE PARTIE DE L'EXERCICE FINANCIER 2022

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 7 février 2022;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement été présenté à la séance du 7 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite se prévaloir des dispositions de l'article 981 du Code municipal du Québec, pour créer, un taux d'intérêt applicable à toute créance impayée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'opinion qu'il y a lieu de remettre actif les taux d'intérêts et pénalités suspendus par le règlement numéro 524-1-2020.

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Francis Grégoire
Appuyée par Monsieur le conseiller Sylvain Lafrenaye

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil décrète ce qui suit:

PARTIE I DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

ARTICLE 1:

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2:

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 10 %.

ARTICLE 3:

Une pénalité est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles jusqu'à concurrence de 5% par année.

PARTIE III DISPOSITIONS FINALES

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3.2 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 533-2022 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 7 février 2022;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté à la séance du 7 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE le maire substitut procède à la lecture du règlement.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Richard Hébert
Appuyée par Madame la conseillère Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le règlement numéro 533-2022 comme suit :

ARTICLE 1: TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation et que le taux soit établi ainsi:

Taxe foncière générale: 0.4585 \$ / 100 \$ d'évaluation

ARTICLE 2: COMPENSATION DE BASE POUR L'USAGE DE L'EAU

Aux fins de financer la compensation pour l'usage de l'eau, il est imposé et sera exigé un tarif de base de 130.00 \$ par maison, bâtiment ou établissement desservi par la Régie d'aqueduc Richelieu Centre. Ce taux de base constitue un taux minimum payable, peu importe la consommation, par tout consommateur dont la maison, le bâtiment ou l'établissement est desservi en eau par la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre. Ce taux de base inclut un maximum de consommation de 100 mètres cubes d'eau. Les mètres cubes d'eau consommés en surplus de la base fixée à 100 mètres cubes seront facturés au taux de 0.65 \$ par mètre cube.

Dans le cas d'une unité d'évaluation qui comprend une exploitation agricole enregistrée et une résidence, le taux de base sera appliqué uniquement à la résidence et la consommation supplémentaire aux 100 mètres cubes d'eau inclus dans le taux de base sera imposée et prélevée à l'exploitation agricole enregistrée.

ARTICLE 3: COMPENSATIONS POUR LA COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES ET POUR LES CUEILLETES DE MATIÈRES RECYCLABLES ET ORGANIQUES

Les taux de compensation apparaissent dans le tableau à l'article 5. Cependant, dans le cas d'une unité d'évaluation qui comprend une exploitation agricole enregistrée et une résidence, les compensations seront imposées et prélevées uniquement à la résidence.

ARTICLE 4: COMPENSATION POUR LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Le taux annuel de compensation applicable pour la vidange obligatoire des installations septiques aux deux ans apparaît dans le tableau à l'article 5. Une compensation sera prélevée annuellement en se basant sur le coût de la vidange facturé par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains divisé par deux.

Le taux annuel de compensation applicable pour la vidange obligatoire des installations septiques à utilisation saisonnière aux quatre ans apparaît dans le tableau à l'article 5. Une compensation sera prélevée annuellement en se basant sur le coût de la vidange facturé par la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains divisé par quatre.

Dans le cas où une vidange hors saison (du 16 novembre au 14 avril) devrait se faire, une compensation supplémentaire de 219 \$ sera facturée au propriétaire.

Dans le cas d'un déplacement inutile de l'entrepreneur qui est mandaté pour la vidange des installations septiques, une compensation supplémentaire de 75 \$ sera facturée au propriétaire.

ARTICLE 5: TAUX DES TAXES ET DES COMPENSATIONS

Que le taux des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2022 soit établi ainsi:

	2022	
Foncière générale	0.4585 \$	par 100 \$ d'évaluation
Foncière égout pluvial et rues	0.0194 \$	par 100 \$ d'évaluation
Collecte résidus domestiques	97.00 \$	par unité desservie
Collecte matières recyclables	41.00 \$	par unité desservie
Collecte matières organiques	75.00 \$	par unité desservie
Vidange des installations septiques	84.00 \$	par unité desservie
Vidange des installations septiques avec utilisation saisonnière	42.00 \$	par unité desservie
Égout sanitaire	170.00 \$	par unité desservie
Traitement des eaux usées	180.00 \$	par unité desservie
Taux de base pour l'eau (100m ³)	130.00 \$	par unité desservie
Compteur d'eau	0.65 \$	par mètre cube pour l'excédent du taux de base

ARTICLE 6: TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE RÉPARATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Pour tous travaux de construction, de réparation et d'entretien des cours d'eau, la municipalité procédera au partage des coûts tel que

défini aux termes du Règlement numéro 502-2015 imposant une taxe spéciale pour le recouvrement de frais relatifs à des travaux de construction, de réparation et d'amélioration des cours d'eau municipaux et de ses amendements.

ARTICLE 7: TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 10% tel que stipulé dans le règlement 524-2022.

ARTICLE 8: PÉNALITÉ

Une pénalité est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles jusqu'à concurrence de 5% par année. tel que stipulé dans le règlement 524-2022.

ARTICLE 9: MODALITÉS DE PAIEMENT

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à 300\$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements égaux. Les versements devront être effectués aux dates suivantes:

1^{er} versement : 28 avril (30^e jour qui suit l'expédition du compte)

2^e versement : 28 juillet

3^e versement : 28 octobre

ARTICLE 10: PAIEMENT EXIGIBLE

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le solde de ce versement devient immédiatement exigible.

ARTICLE 11: AJUSTEMENT DU RÔLE D'ÉVALUATION EN COURS D'ANNÉE

Lors d'un ajustement du rôle d'évaluation en cours d'année qui implique soit un remboursement, soit une facturation, seuls les dossiers représentant un montant de 10 \$ et plus, dans un sens ou dans l'autre, feront l'objet d'un traitement. De plus les articles 1 à 9 s'appliquent dans le cas d'une taxation complémentaire.

ARTICLE 12: FRAIS D'ADMINISTRATION

Des frais d'administration de 20,00 \$ sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

ARTICLE 13: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi le 25 mars 2022.

Ce règlement abroge le règlement numéro 524-2021.

Fait et passé à Saint-Jude, ce 25 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS ET DU MAIRE.

AVIS PUBLIC



Lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2022, le Conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 523-2022 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Ce règlement vise à établir la rémunération des élus. Les honoraires actuels du maire sont de 10 417 \$ et on y prévoit une majoration à 10 841 \$ tandis que ceux des conseillers passeront de 3 473 \$ à 3 613 \$.

Quant à l'allocation de dépenses, tout membre du conseil reçoit une allocation équivalente à la moitié de leur rémunération fixée par les présentes, sous réserve du montant de l'allocation de dépenses maximal prévu à l'article 19 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ainsi que du partage de l'allocation de dépenses prévu par l'article 19.1 de cette loi.

Le règlement comprend une clause de rémunération additionnelle pour le maire suppléant lors du remplacement du maire pour une durée supérieure à cinq (5) jours.

Ce règlement a été adopté lors de la session ordinaire du conseil le 2 mai 2022 à 20 h 00 heures au Centre communautaire situé au 930, rue du Centre à Saint-Jude.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 940, rue du Centre à Saint-Jude aux heures d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Jude, ce 3 mai 2022

Julie Clément
Directrice-générale, greffière-trésorière

Messages du conseil municipal

Remerciements

Marc-André Brazeau

Nous tenons à souligner et à remercier M. Marc-André Brazeau pour ses années de service en tant que pompier du service incendie. Nous vous remercions pour votre temps et votre dévouement pour veiller à la sécurité des citoyens de la municipalité. Tout le bureau municipal, le service d'incendie et tous les citoyens tiennent à remercier M. Marc-André Brazeau !

MERCI !!

merci

Semaine de l'action bénévole

La semaine des bénévoles s'est tenue du 24 au 30 avril dernier. Pour cette occasion, le conseil municipal tient à remercier tous les bénévoles qui s'impliquent au sein de la municipalité. Merci aux bénévoles responsables de la bibliothèque ! Sans vous, ce service ne pourrait être offert à nos citoyens. Merci à tous les membres du comité des loisirs. Vous travaillez fort pour mettre de la vie dans notre village et toutes vos activités sont grandement appréciées. Finalement, merci à tous autres bénévoles qui s'impliquent dans les autres sphères d'activités. Nous sommes témoins chaque jour de votre dévouement et votre implication et en sommes très reconnaissant. Votre travail est essentiel !

LIENS D'INTÉRÊT

Centre d'intervention de crise

514 388-9233
www.associationiris.ca

Centre de service scolaires de la région de Saint-Hyacinthe

450 773-8401
www.csssh.qc.ca

Régie d'aqueduc

450 792-2001

Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

450 774-2350
www.riam.quebec

Dépôt des matières recyclables

1880, rue Brouillette, Saint-Hyacinthe

Réseau Internet Maskoutain

450 250-5050
www.rimaskoutain.com

MRC des Maskoutains

450 774-3141
www.mrcmaskoutains.qc.ca

Transport adapté

450 774-8810
infotransport@mrcmaskoutains.qc.ca

Transport collectif

450 774-8810
infotransport@mrcmaskoutains.qc.ca

TECHNICIEN(NE) COMPTABLE



Sous la supervision de la direction générale et travaillant en étroite collaboration avec l'agente de soutien administratif, le mandat du titulaire de l'emploi de ce nouveau poste sera d'apporter un soutien efficace concernant la gestion comptable.

Plus précisément, les principales responsabilités seront :

- Procède à l'encaissement de dépôts;
- Produit diverses facturations;
- Enregistre les comptes à payer;
- Imprime les chèques et en effectue le suivi postal;
- Mise à jour des dossiers d'avis de mutation;
- Collaborer au processus de vérification externe annuel;
- Maintient un classement à jour;
- Exécute toutes autres tâches connexes qui seraient requises.

Exigences demandées :

- Connaissance de la suite Office, principalement de Outlook, Excel et Word;
- Maîtrise du français à l'oral et écrit;
- Offrir un service à la clientèle hors pair;
- Sens des priorités;
- Autonomie;
- Débrouillardise;
- Esprit d'équipe.

Qualifications requises :

- Être titulaire d'un AEC, DEC ou DEP en comptabilité;
- Posséder de 3 à 5 années d'expérience dans un poste similaire;
- Connaissance du logiciel de PG Solutions; Mégagest (un atout);
- Connaissance du milieu municipal (un atout).

Conditions de travail :

- Date d'entrée en fonction : À discuter
- Durée : Poste permanent
- Horaire : 4 jours / semaine (30 heures), horaire flexible, un vendredi sur trois
- Salaire : À déterminer selon qualifications et expérience
- Avantages sociaux compétitifs

Faire parvenir votre curriculum vitae avec une lettre de motivation **avant le 27 mai 2022**, par courriel, à madame Julie Clément, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude à l'adresse courriel dgstjude@mrcmaskoutains.qc.ca.

Merci de l'intérêt que vous portez à cette offre d'emploi.

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue pour une entrevue, seront contactées.

Gina Putorti
Courtier immobilier résidentiel

819.695.3705
gputorti@propriodirect.com

Boucherie Gaudette

ABATTAGE ET DÉBITAGE POUR CONGÉLATEUR • COMPTOIR VIANDE
EMBALLAGE SOUS VIDE • VIANDES FROIDES

Marie-Claude Grégoire, propriétaire

450 792-3831 • C. 450 888-2457 • mccgregoire2457@gmail.com
878, Saint-Édouard, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0

AGENT(E) AUX COMMUNICATIONS ET AU DÉVELOPPEMENT



Sous la supervision de la direction générale, le mandat du titulaire de l'emploi de ce nouveau poste sera, de façon générale, de dynamiser et accroître le développement de la municipalité de Saint-Jude et d'améliorer les communications avec les citoyens. Cette personne assumera un leadership dans la planification et la coordination des dossiers de développement de la municipalité.

Plus précisément, les principales responsabilités seront :

- Assurer la communication et la promotion des programmes et services de la Municipalité;
- Élaborer et mettre en place des stratégies de communication avec les citoyens;
- Guider la municipalité et les comités locaux dans leurs projets;
- Stimuler et encourager les actions du milieu;
- Mobiliser le milieu autour d'enjeux et de projets rassembleurs;
- Anticiper le développement;
- Dégager des stratégies et des priorités;
- Proposer des solutions et évaluer les retombées;
- Élaborer et présenter des demandes de subvention en fonction des projets et des programmes disponibles;
- Effectuer toute autre tâche connexe.

Compétences et exigences :

- Détenir un diplôme collégiale complété en marketing, en communication, en développement local, régional, ou social, en administration, en sociologie, en aménagement du territoire ou tout autre domaine pertinent;
- La connaissance des enjeux de la ruralité et du milieu municipal (un atout);
- Excellente maîtrise du français à l'écrit et à l'oral, posséder de bonnes capacités rédactionnelles;
- Aptitudes à communiquer, à tisser des liens et à développer un climat de confiance avec les acteurs du milieu;
- Bonne connaissance de la suite Microsoft Office et des médias sociaux;
- Personne autonome, débrouillarde, créative, dynamique et innovatrice;
- Esprit d'équipe.

Conditions de travail :

- Date d'entrée en fonction : À discuter
- Durée : Poste permanent
- Horaire : 4 jours / semaine (30 heures), horaire flexible
- Salaire : À déterminer selon qualifications et expérience
- Lieu de travail : Principalement en télétravail
- Avantages sociaux compétitifs

Faire parvenir votre curriculum vitae avec une lettre de motivation **avant le 27 mai 2022**, par courriel, à madame Julie Clément, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude à l'adresse courriel dgstjude@mrcmaskoutains.qc.ca.

Merci de l'intérêt que vous portez à cette offre d'emploi. Seules les personnes dont la candidature aura été retenue pour une entrevue, seront contactées.

TANIA SLOBODIAN
DESIGNER DE JARDIN

Plan d'aménagement paysager
Consultation horticole
Installation d'éclairage paysager

450 792-2454

info@tsdesignerjardin.com

Service de garde
Les P'tits Loups

Hélène Levasseur, prop.
1245 route de michaenville
St-Jude, Qc.
J0H 1P0
Tilou-levasseur@hotmail.ca
450 210-3187

HORTICULTEUR(TRICE)



Sous la supervision de l'inspecteur municipal de la voirie, le mandat du titulaire de l'emploi de ce nouveau poste sera, de façon générale, à procéder à l'entretien des aménagements paysagers de la municipalité de Saint-Jude. Plus précisément, les principales responsabilités seront :

- Entretenir les plates-bandes ainsi que les boîtes à fleurs de la municipalité se situant au :
 - Centre communautaire
 - Parc Elphège-Filiatrault
 - Les casiers postaux
 - La caserne de pompier
 - L'Allée de l'Église
- Effectuer du désherbage et retirer les fleurs fanées
- Arroser les fleurs selon le besoin jusqu'à raison de 2-3 fois par semaine
- Enrichir la terre avec de l'engrais au besoin

Compétences et exigences :

- Expérience de 6 mois dans le domaine
- Personne autonome, débrouillarde

Conditions de travail :

- Date d'entrée en fonction: 6 juin 2022
- Durée: Poste saisonnier
- Horaire: 6 à 8 heures par semaine, horaire flexible
- Salaire: 18 \$ / heure

Faire parvenir votre curriculum vitae **avant le 26 mai 2022**, par courriel, à madame Julie Clément, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude à l'adresse courriel dgstjude@mrcmaskoutains.qc.ca.

Merci de l'intérêt que vous portez à cette offre d'emploi. Seules les personnes dont la candidature aura été retenue pour une entrevue, seront contactées.

POMPIER



Sous la supervision du directeur du service de sécurité incendie, les principales responsabilités pour ce poste sont :

Description des tâches :

- Connaître le territoire couvert par la municipalité;
- Participer à l'éducation de la population en matière de sécurité;
- Acquérir la formation nécessaire pour l'exercice de ses fonctions et participer aux entraînements bimensuels;
- Appliquer les stratégies élaborées par l'officier en charge lors d'intervention;
- Utiliser les tactiques nécessaires pour atteindre les objectifs établis par l'officier en charge;
- Accomplir les différentes tâches d'entretien qui lui sont confiées;
- Tenir à jour les différents registres utilisés par le Service de la sécurité incendie;
- Mise en opération des équipements après chaque intervention;
- Exécuter toute autre tâche connexe.

Exigence du poste :

- Diplôme d'études secondaires;
- Deux (2) années d'expérience sur le marché du travail et un emploi stable;
- Détenir un permis de conduire avec la classe 4A;
- Avoir une bonne conduite antérieure;
- Bonne forme physique;
- Avoir un bon esprit d'équipe
- Très grande disponibilité de jour, de soir et de fin de semaine;
- En voie de compléter la formation Pompier 1 de l'École nationale des pompiers du Québec ou s'engager à le faire;
- Se soumettre à un examen médical attestant un bon état général de santé si sa candidature est retenue;
- N'avoir aucun dossier criminel.

Faire parvenir votre curriculum vitae avec une lettre de motivation **avant le 27 mai 2022**, par courriel, à monsieur Richard Hébert, directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Jude à l'adresse courriel suivante : incendie@saint-jude.ca.

Merci de l'intérêt que vous portez à cette offre d'emploi. Seules les personnes dont la candidature aura été retenue pour une entrevue, seront contactées.

NETTOYAGE
S. Blais inc.
COMMERCIAL - INDUSTRIEL - RÉSIDENTIEL
450-278-1325
1524, ROUTE DE MICHAUVILLE, ST-JUDE, J0H 1P0

Le Monde Imaginaire Des Tout Petits Garderie Privée En Milieu Familial



Éducatrice Privée à la petite enfance
Mélanie Primeau 1450 rue Cécile RR1
Saint-Jude, Qc J0H 1P0
450 792-2180

Piscine: sécurité avant tout

Une piscine est un accessoire pouvant servir à rendre plus agréable les activités de la résidence. Il en est de la responsabilité première du citoyen de voir à la sécurité. Celle-ci doit passer avant tout.

Le gouvernement du Québec a confié en 2021 la responsabilité aux municipalités l'application du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. Antérieurement, les propriétaires dont la piscine avait été installée avant 2010 avait un droit acquis. Ce qui n'est plus le cas.

La municipalité possède de la réglementation concernant l'implantation d'une piscine résidentielle en plus de son installation ainsi que les accessoires qui y sont connexes afin d'assurer la sécurité des personnes, en donnant ou empêchant l'accès à la piscine. Voici quelques règles :

L'installation d'une piscine doit faire l'objet d'un permis auprès de l'inspecteur.

- Toute piscine dont la hauteur de la paroi est de moins de 1,2 mètre doit être entourée d'une enceinte (clôture) de manière à protéger l'accès. Celle-ci doit empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 cm de diamètre.

- La porte donnant accès à la piscine à partir d'une terrasse rattachée à la résidence ou de l'enceinte doit être munie d'un dispositif de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement.
- Tout appareil lié au fonctionnement de la piscine doit être installé à plus d'un mètre de la paroi de la piscine ou à l'extérieur de l'enceinte.

Dans le cas où un bâtiment abrite ces équipements, ce bâtiment ne compte pas comme un bâtiment accessoire.

Voir le chapitre 7.2.2 du règlement de zonage sur le site internet de la municipalité pour l'ensemble des articles.

Vous pouvez également vous référer au site internet du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) pour en apprendre davantage sur la réglementation provinciale.

https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/securite-des-piscines-residentielles/mesures-de-securite/?utm_source=quebec.ca&utm_campaign=%23SecuritePiscine



Défi pissenlit

La municipalité est fière de participer au Défi Pissenlit et invite tous les citoyens à en faire autant. Depuis plusieurs années, nous faisons face à une diminution drastique de la population des abeilles et autres pollinisateurs.

Ces insectes étant essentiels à la production de fruits et légumes, il est primordial de veiller à leur survie. Les pissenlits sont une source de nourriture essentielle dans leur travail de pollinisateurs.

Ensemble, repoussons la tonte des pissenlits afin d'offrir aux abeilles et autres pollinisateurs cette source de pollen et nectar.

St-Hyacinthe 450 278-4636 Rive-Sud 514 444-4636

LogiTech
INFORMATIQUE
Se déplace chez vous!

Marco Beaudry
technicien réseautique
logitech.info@mail.com

Commercial - Résidentiel

La Massothérapie
Véronique Corbeil

Un petit quelque chose pour vous détendre...

Massage suédois, thérapeutique et détente
femme enceinte et bébé
Drainage lymphatique
Exfoliation corporelle et autres soins
Certificats-cadeaux disponibles

Massothérapeute spécialisée
450 792-3090
cliniquemassov.c@gmail.com



Le comité des Loisirs Saint-Jude invite les citoyens à son
Assemblée Générale Annuelle



LE 24 MAI 2022
DE 19H À 19H30

Dans la salle communautaire des loisirs
(930, rue du Centre, Saint-Jude)

On a besoin de toi!

Impliquez-vous!

Durant la rencontre, nous élirons les nouveaux membres du comité.

Plusieurs camions de rue!

Le 23 juin prochain, joins-toi à nous et viens redécouvrir la Saint-Jean-Baptiste avec une foule de nouvelles activités!

Traditionnels feux d'artifices et feu de joie!!!

Jeux gonflables inédits... pour petits et grands!

Animations, spectacles et prix de participation!

Maquillage!

Concours homme fort!



Fête Nationale 2022



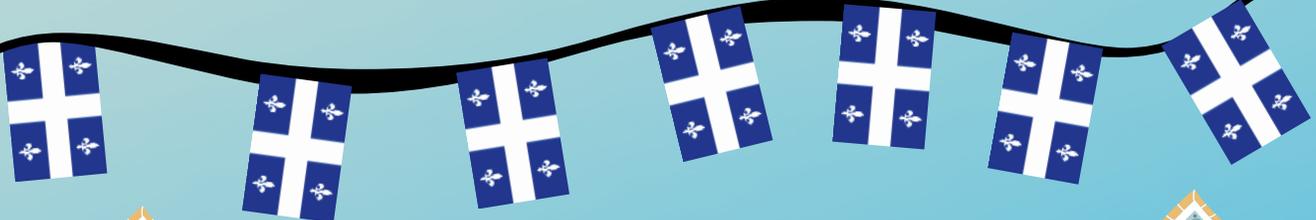
CHASSE AUX DRAPEAUX!

À compter du 4 juin, 23 drapeaux seront cachés dans le village. À vous de les trouver. Notez leur localisation, complétez la grille réponse qui sera disponible sur le facebook et sur le site internet et faites-la parvenir à l'adresse suivante : sj.loisirs@mrcmaskoutains.qc.ca.

Cette année, la course se fera uniquement dans le village afin d'assurer la sécurité de tous et être plus écologique. Des points bonis seront accordés à chaque équipe qui nous enverra une photo originale pour nous montrer comment les membres ont accompli le parcours! En vélo? En roller? En courant?

Des prix pour les 3 premières places sont à la clé de l'épreuve!

La date limite pour remettre votre carton réponse et votre photo est le 21 juin.



DÉCORE TA MAISON



Pour une 3^{ème} édition, vous êtes invités à participer au concours Décore ta maison pour souligner la Saint-Jean-Batiste.

3 gagnants se verront remettre de magnifiques paniers cadeaux de produits locaux d'une valeur de 250\$!

Concours en vigueur à partir du 1^{er} juin. Vous devez nous faire parvenir une photo de votre décor patriotique avant le 21 juin à l'adresse courriel suivante : sj.loisirs@mrcmaskoutains.qc.ca.

Sortez vos drapeaux et ornements pour faire rayonner Saint-Jude aux couleurs du Carillon!

Pour toutes questions et pour vous inscrire :
Janie Brunelle, coordonnatrice des loisirs
450 792-3855, poste 3

*Une Rochilloise
impliquée
dans notre
municipalité*



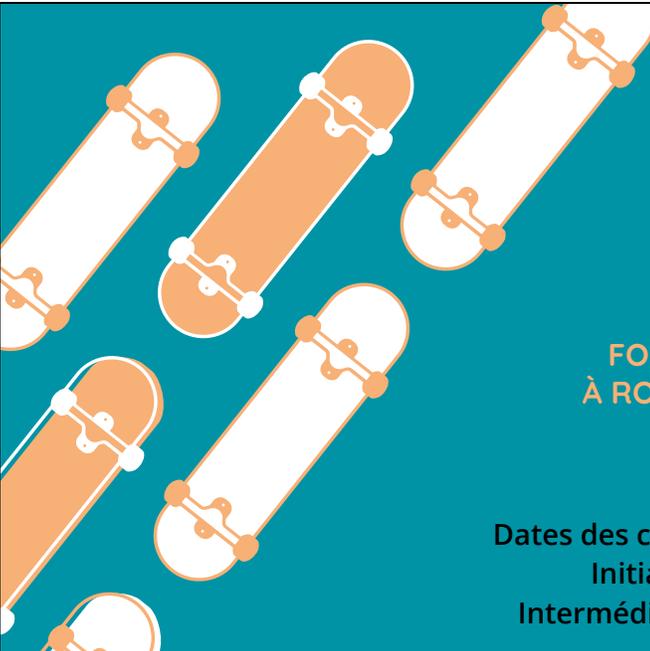
Céline Proulx

Courtier immobilier résidentiel

514.515.2159

cproulx@propriodirect.com

www.propriodirect.com



COURS DE PLANCHE À ROULETTES

120 \$ / personne (5 cours d'une heure)
Date limite d'inscription : 10 juin

FORMULAIRE DISPONIBLE DANS L'ONGLET PLANCHE À ROULETTES DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

Janie Brunelle
450 792-3855, poste 3

Dates des cours : 11-18-25 août et 1-8 septembre
Initiation 5 ans et plus : 17 h à 18 h
Intermédiaire 5 ans et plus : 18 h 15 à 19 h 15

Bouger avec mon enfant

930, rue du Centre, Saint-Jude
Tous les mardis de 9 h 30 à 11 h 30

- 3 mai 2022: Le far west
- 10 mai 2022: Le jardin
- 17 mai 2022: Les pirates
- 24 mai 2022: Le zoo
- 31 mai 2022: La plage
- 7 juin 2022: Les voyages

Inscriptions ou informations :
responsablefamille@mfm.qc.ca
450-771-4010 poste 2254



Eric Mongeau
Philippe St-Sauveur
Services Informatique

450 792-3391
1310 rue Cécile, St-Jude (Québec) J0H 1P0
services-emi@live.ca



Entreprise
S.Gaudette

RBQ : 8351-0982-26

Sylvain Gaudette
Entrepreneur Électricien

450 792-2392
info@sgaudette.com • sgaudette.com
401, 4^e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0

Cours de karaté à Saint-Jude Session Printemps 2022



KARATÉ

Lundi: 18 h à 19 h (enfant 9 ans et -) et parent/enfant
19 h à 20 h 15 (adulte et 10 ans et +)

Samedi: 9 h 15 à 10 h (enfant 5-8 ans) 
10 h à 11 h (blanche à noire)

KOBUJUTSU

Lundi: 20 h 15 à 21 h 15
Samedi: 11 h à 12 h

Coût (8 semaines): **Karaté: 88 \$**
Kobujutsu: 88 \$ ou 50 \$*
**Si inscrit au karaté avec nous*

Rabais familiaux	%
2 ^{ème} élève d'une même famille	20%
3 ^{ème} élève d'une même famille	20%
4 ^{ème} élève d'une même famille	60%
5 ^{ème} et plus	Gratuit

Inscription:

Centre communautaire de Saint-Jude (930, rue du Centre)
le **23 avril** ou **25 avril**, à l'heure du cours que vous voulez joindre, pour cours d'essai gratuit et/ou inscription. (Les nouveaux élèves doivent porter des vêtements sportifs. Les Gi sont vendus sur place.) Session de 8 semaines, du 23 avril au 20 juin 2022. Pour information, contactez **Stéphane Gingras** au **819 471-3619**.

***Notez que les règles d'hygiène et de distanciation sociale seront respectées.*

Kobujutsu: armes anciennes japonaises
(bâton, sai, nunchaku, etc.)

Activités ParticipAction (gratuites)

***Inscription avant le 1^{er} juin**

Cardio dynamique

4 juin, de 10 h à 11 h

Un cours pour vous donner de l'énergie et bien commencer la fin de semaine. On vous donne rendez-vous au parc municipal. Ce cours s'adresse à tous!



Yoga matinal

11 juin, de 10 h à 11 h

Nous vous donnons rendez-vous sur le terrain de soccer municipal pour une leçon de yoga tout en douceur pour bien commencer la journée! Cette activité s'adresse à tous, enfants et adultes. Apportez votre tapis de yoga.

Musculation matinale

18 juin, de 10 h à 11 h

On se remet en forme pour préparer notre corps aux sports estivaux dans une belle ambiance de gang. Ouvert à tous!



**Pour vous inscrire,
contactez Janie Brunelle:**

450 792-3855, poste 3 ou à l'adresse suivante:
sj.loisirs@mrcmaskoutains.qc.ca

**En cas de pluie, les activités se dérouleront dans le centre communautaire (930, rue du Centre).*

Le courtier indispensable

Saint-Hyacinthe | Longueuil | Drummondville

dpaassurances.com



1 800 361-9866

assurances



automobile



habitation



entreprises



agricoles



cautionnement

Garderie privée en milieu familial

Les loulous du Boisé

41, rue du Boisé, St-Louis, JOG 1K0
Milissa Beaumier : 450 788-3865
milissabeaumier@hotmail.com



VISITEZ NOTRE CATALOGUE VIRTUEL

sur le site internet de la Bibliothèque au :
<http://bec.daphnis.opalsinfo.net>

RÉSERVEZ VOS LIVRES PAR COURRIEL, TÉLÉPHONE OU DIRECTEMENT SUR LE SITE DE LA BIBLIOTHÈQUE

AIMEZ NOTRE PAGE FACEBOOK: **BIBLIOTHÈQUE ST-JUDE**

Vous pouvez nous y contacter pour réserver, ou faire vos demandes spéciales



Nos auteurs québécois ou canadiens :

- **Les soigneuses v.2** (Nicole Villeneuve)
- **Place des Érables v.4** (Louise Tremblay-D'Essiambre)
- **La louve des mers** (Claudine Douville)
- **30 jours pour te détester** (Catherine Bourgault)
- **Objection, votre honneur!** (Sylvie G.)
- **Jardiner avec Marthe v.3** (Marthe Laverdière)
- **Des lueurs de liberté v.1** (Michèle B. Tremblay)

- **Un c'est bien, mais deux c'est mieux v.2** (Dana Blue)
- **État de terreur** (Louise Penny, Hillary Rodham Clinton)
- **Dans l'ombre de la Sainte mafia** (Claire Bergeron)



Et les autres titres disponibles...

- **Les douleurs fantômes** (Mélissa Da Costa)
- **Le grand monde** (Pierre Lemaître)
- **Lara v.3** (Marie-Bernadette Dupuy)
- **Jusqu'à l'impensable** (Michael Connelly)
- **Sans retour** (Danielle Steel)

- **Derniers sacrements** (M J Arlidge)
- **La fileuse d'argent** (Naomi Novik)
- **La fille dans le brouillard** (Donato Carrisi)
- **Une nouvelle invitée au Why Café** (John P. Strelecky)

Jeunes lecteurs

- **Les mythics v9**
- **Juliette aux Bermudes**
- **Zoélie l'allumette v.2.**
- **Animal Jack v.4**
- **Les soeurs perdues**

Enfants

- **Encanto; la famille c'est précieux**
- **Le rose, le bleu et toi**
- **Betsy Laruche sauve les abeilles!**
- **Pépin et coco**
- **Comme moi!**



DVD : **Bon cop bad cop 2** de Alain Desrochers | **Voici Polly** de John Hamburg
Mon frère l'ours | **Un empereur nouveau genre** | **Le caillou et les deux pingouins**

FREINS
SILENCIEUX
SUSPENSION
ALIGNEMENT

GARAGE
REMY LAPIERRE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

1315, rue St-Édouard, St-Jude
450.792.2131

GLOBAL peintures
industrielles

Mario Bazin, président

802, Saint-Édouard
Saint-Jude, Québec J0H 1P0 admin@globalpeintures.com

T 450 792.3844

Nouvelles de vos organismes



Viens rencontrer l'équipe d'intervenants/animateurs :

LILI-ROSE, CHARLY, ROSALIE, MATIS, MÉLYNA et SAM.

Consignes de la santé publique mises en place :
masque et distanciation obligatoire.

Lundi	15 h à 18 h	Projet Apprendre
Mardi	Fermé	
Mercredi	Fermé	
Judi	15 h à 19 h	Projet Apprendre
Vendredi	15 h à 21 h	Libre
Samedi	13 h 30 à 21 h	Cuisine et atelier
Dimanche	13 h 30 à 17 h 30	Atelier, sortie et jeux

Apprendre, c'est trippant

est réalisé par les Alliances pour la solidarité, en collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Service d'aide aux apprentissages scolaires par la découverte de soi

Viens maîtriser tes notions en t'amusant avec nous.

Lundi : 15 h à 18 h | Jeudi : 15 h à 19 h

La MDJ t'offre un espace tranquille pour faire tes devoirs et leçons. Des tuteurs formés par le CSSSH sont là pour t'aider.

Pleins d'activités t'attendent !!!

450 250-2488, poste 4

POUR INFORMATION

COLLECTE DE CANETTES ET BOUTEILLES

EN TOUT TEMPS DANS LA GROSSE BOÎTE NOIRE DEVANT LA TERRASSE AU PROFIT DE LA MDJ ET DE LA CIEC.



Assemblée Générale



15 juin à 19 h

à la Maison des Jeunes des Quatre-Vents
1426, rue St-Pierre, Saint-Jude

1. Mot de bienvenue et constatation du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle 2020-2021;
4. Mot du Président;
5. Lecture et adoption du bilan annuel des activités;
6. Lecture et adoption du rapport financier vérifié 2021-2022;
7. Dépôt des prévisions budgétaires 22-23;
8. Nomination d'un vérificateur externe;
9. Résolution pour autorisation de demande de lettre patente supplémentaire par les administrateurs du conseil d'administration;
10. Adoption de la procédure d'élection;
11. Élection des administrateurs;
12. Levée de l'assemblée.

Cet avis est donné par le conseil d'administration le 20 avril 2022.

Robert Perreault
Secrétaire-trésorier du C.A. de la MDJ 4 Vents



JOCELYN BACHAND
COURTIER IMMOBILIER
RÉSIDENTIEL
C. 450 501-9589
B. 450 771-7707
jocelynbachand@remax-quebec.com
www.jocelynbachand.com
remax-quebec.com



Me Marie-Hélène Archambault
Notaire et Conseiller juridique
395, route 137
Saint-Denis-sur-Richelieu, Qc
J0H 1K0
Tél.: 450 787-3133
Télec.: 450 787-2765
marchambault@notarius.net

La chronique *Faucon* vous en parle!

Par Guy Fitzgerald



Nous embauchons!

Notre grand projet va de l'avant à *Chouette à voir!*, nous débutons les travaux de construction à la fin de l'été. Une fois ces travaux terminés, nous serons ouverts à l'année. Nous sommes donc à la recherche de personnel supplémentaire et nous aimerions bien trouver nos perles rares localement, à Saint-Jude. Alors, voici notre appel d'offres.

Que diriez-vous de rejoindre les rangs d'un organisme qui a pour mission la réhabilitation des oiseaux de proie, la conservation de l'environnement et l'éducation du public? De mettre à profit votre expertise et rejoindre les rangs d'une organisation qui mise sur la collaboration, l'entraide, l'intelligence collective et l'autonomie de son équipe?

Naturaliste

- Exigences:

- Études universitaires ou collégiales en biologie, expérience en animations de groupes, connaissances en ornithologie.

- Tâches:

- Animer les activités du programme éducatif itinérant en milieu scolaire et pour le grand public;
- Participer aux animations et au fonctionnement de *Chouette à voir!*, le site naturel de l'UQROP situé à Saint-Jude;
- Participer à l'entraînement des oiseaux de proie ambassadeurs;
- Veiller au suivi régulier des oiseaux de proie employés pour les activités éducatives (nourrissage, pesée, entretien; nettoyage de volières, déneigement);
- Développer des outils de communication pour faire connaître le site, les efforts de conservation de l'organisme ou pour toute autre campagne de financement;
- Effectuer plusieurs tâches connexes reliées au fonctionnement d'un organisme à but non lucratif.

- 40 h/semaine, salaire débutant à 16,60 \$/h

Ouvrier animalier

- Exigences:

- Être à l'aise avec les travaux extérieurs, autonome et fiable.

- Tâches:

- Nourrir les oiseaux de proie à *Chouette à voir!* à Saint-Jude;
- Préparation de nourriture (euthanasie de poussins et congélation);
- Entretien des installations (enclos, volières, toilettes);
- Entretien du site (tonte du gazon, déneigement, sentiers, coupe d'arbres et de branches);
- Travaux manuels variés.

- 40 h/semaine ou à temps partiel, salaire débutant à 15 \$/h

Commis comptable

- Exigences:

- DEP ou certificat d'études collégiales, autonome et fiable, connaître Acoma.

- Tâches:

- Saisie des données sur le logiciel comptable Acoma;
- Gestion comptable des paies et DAS;
- Suivi des revenus/dépenses par projet.

- 40 h/semaine ou à temps partiel, salaire débutant à 15,50 \$/h

Agent de communication

- Exigences:

- Études universitaires ou collégiales en communication, autonome et fiable, expérience en communication.

- Tâches:

- Rédiger et distribuer des communiqués de presse;
- Faire la promotion des activités de *Chouette à voir!* (médias sociaux, médias écrits et TV);
- Participer aux activités de financement (stratégies, mises en œuvre).

- 40 h/semaine ou à temps partiel, salaire débutant à 15,50 \$/h

Vous êtes intéressé? Faites parvenir votre CV et une lettre de motivation à info@uqrop.qc.ca.

Accès>pharma
chez Walmart



Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire

> Livraison gratuite dans votre secteur

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 2H6
T 450 796-4006 • F 450 796-4010
pharmacie.jrichard@accespharma.ca
www.accespharma.ca



Salles de réception
Service de restauration pour
événements d'envergures
intérieurs & extérieurs
CLÉ en MAIN

Lorraine Bousquet
450 792.3011

1281, route Michaudville
St-Jude, Québec
J0H 1P0

pavillon.traiteur@outlook.com

pavillonlerable.com

Nouvelles de vos organismes

**Club FADOQ
Saint-Jude**
Richelieu-Yamaska



**Club FADOQ
Saint-Jude**
Richelieu-Yamaska



*Le conseil Fadoq
Saint-Jude,
vous souhaite
Bonne fête des Mères!*



Pour les 50 ans et plus

Renouvellement des cartes de membre **FADOQ Saint-Jude M056**.
Pour ceux et celles dont les cartes de membre du club FADOQ vien-
nent à échéance, ce sont actuellement les employés de la FADOQ
provinciaux qui vont effectuer les renouvellements par la poste.

Vous pouvez toujours nous joindre :

Tél.: 450 250-2485, poste 294

Courriel: info@fadoqstjude.com



En tout temps, obtenez la carte **club FADOQ Saint-Jude**.

1 AN: 25 \$
2 ANS: 45 \$

Nous vous remercions de continuer à vous inscrire comme mem-
bres FADOQ Saint-Jude M056, c'est grâce à vous que nous pou-
vons continuer à poursuivre notre mission.

Le conseil Fadoq Saint-Jude.

PROFITER des avantages:

- La revue **VIRAGE**: Qui est publiée quatre fois par année.
Que vous recevrez à la maison.
- **Intact Assurance**: Auto, habitation, entreprise.
- **Rabais**: Vous promet des économies et avantages aux quatre
coins du Québec

Vos commentaires et suggestions sont toujours appréciés.

CONCERNANT les activités de la FADOQ de Saint-Jude, les me-
sures de confinement se poursuivent, il nous faut de la patience et
du courage pour s'en sortir ensemble.

930, rue du Centre, Saint-Jude, Québec JOH 1P0
Tél.: 450 250-2485 • Courriel: info@fadoqstjude.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES FADOQ SAINT-JUDE

Destinataire: À tous les membres
Expéditeur: FADOQ Saint-Jude
Objet: Convocation à l'assemblée générale annuelle
Par vidéoconférence

Monsieur, Madame,

Par la présente, vous êtes convoquée à l'assemblée générale annuelle des
membres de la FADOQ de Saint Jude, qui se tiendra:

Mardi 31 mai 2022 à 19 h

Pour les détails de branchement pour la réunion, nous faire parve-
nir avant le 27 mai 2022 par courriel au admin@fadoqstjude.com ou
par téléphone au 450 250-2485, poste 294.

Vous devez être membre du Club FADOQ St-Jude et fournir votre
nom et numéro de membre.

À cette occasion, vous pourrez prendre connaissance de différents rap-
ports: annuel, financier et l'élection des administrateurs.

En plus des points de procédures, l'ordre du jour comportera les sujets sui-
vants:

- Procès-verbal de la dernière réunion
- Rapport des activités
- Rapport financier
- Nomination d'un vérificateur
- Activités
- Élection des administrateurs

Votre présence est requise pour l'élection des administrateurs. Vos candi-
datures sont les bienvenues.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les plus
cordiales.

Cet avis est donné par le conseil d'administration, le 16 mars 2022.

Michael W. Savard
Président

Maçonnerie
MICHAUDVILLE
inc.

Éric Berthiaume
Propriétaire

Cellulaire **450.278.5734**
FAX **450.792.3043**

Maçonnerie générale
Pose de . briques
. pierres
. blocs
. cheminée
. plâtrage
Réparation de tout genre

ESTIMATION GRATUITE
R.B.Q. : 8319-0843-34

**LES ENTREPRISES
MAURICE BRAZEAU INC.**

QUINQUAILLERIE
ÉPICERIE

962, RUE SAINT-ÉDOUARD
SAINT-JUDE (QUÉBEC) JOH 1P0
TÉLÉPHONE : **450 792-3891**

Nouvelles de vos organismes

A.F.E.A.S. SAINT-JUDE

UN AUTRE HONNEUR POUR FRANCINE MORIN, QUI SE RETIRE DE LA VIE POLITIQUE



À l'aube de sa retraite de la politique municipale, Francine Morin a été décorée d'une médaille de l'Assemblée nationale. C'est le député de Richelieu, Jean-Bernard Émond, qui la lui a remise lors d'une cérémonie, samedi le 20 novembre 2021.

Il s'agit d'une deuxième récompense prestigieuse en quelques semaines seulement pour madame Morin. Elle a aussi obtenu le Prix Elsie-Gibbons le 3 octobre, lors du Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

La mairesse a quitté son poste à la tête de Saint-Bernard-de-Michaudville après 26 ans ainsi que 16 comme préfète de la MRC des Maskoutains.

Ces prix servent à saluer une carrière exceptionnelle, tout comme son influence auprès d'autres femmes qui ont choisi de s'impliquer dans leur communauté.

«Francine Morin est une inspiration pour toutes les femmes qui souhaitent s'impliquer en politique municipale. C'est grâce à des pionnières comme elle, qui ont brisé le plafond de verre, que les femmes sont plus présentes que jamais dans plusieurs mairies et conseils partout au Québec. De plus, ses compétences et son implication lui ont valu la confiance de ses pairs et de ses concitoyens durant de nombreuses années.»

Jean-Bernard Émond, député de Richelieu

Madame Morin quittera officiellement ses fonctions de préfète mercredi, alors que le conseil choisira son ou sa successeur parmi les nouveaux élus de la dernière élection municipale.

<https://www.iheartradio.ca/boom/boom-1041/nouvelles/un-autre-honneur-pour-francine-morin-qui-se-retire-de-la-vie-politique-1.16546431>

«J'ai mené cette carrière politique avec passion et en ayant à coeur le mieux-être des citoyens de ma municipalité et des 16 autres municipalités du territoire de la MRC des Maskoutains.»

Francine Morin, préfète sortante de la MRC des Maskoutains

Rappelons-nous qu'en 2013, madame Francine Morin était nommée femme d'influence à notre gala tenu au Castel à Granby.

L'AFEAS SUR LA PLACE PUBLIQUE

Une nouvelle année Afeas... espérant que ce soit une année riche en échanges éducatifs et surtout en action sociale.

Implication des femmes au poste de maire (au Québec)... un vent de changement.

Beaucoup de femmes d'action, expérimentées, passionnées, motivées, intègres et attentives prêtes à assurer le leadership nécessaire à cette transformation collective et prêtes à travailler en collaboration avec leur milieu et y incarner des valeurs d'écoute, d'empathie et de bienveillance dans nos institutions démocratiques.

Projet Afeas depuis 1997: OPÉRATION TENDRE LA MAIN

Annuellement du 26 novembre au 6 décembre nous tenons notre campagne de sensibilisation contre la violence sous toutes ces formes: physiques, verbales et psychologiques, intimidation et aussi la violence conjugale qui se vit dans différents milieux.

Ces violences qui font mal, causant des dommages et laissant des traces auprès des personnes qui en sont victimes, que ce soit par vengeance, abus de pouvoir ou domination, l'utilisation de la violence, «ça ne règle rien».

La vie est fragile et courte... Pourquoi tant de violence ?

Nous porterons le ruban blanc durant cette campagne 2021.

« Continuons de tisser des liens de solidarité et restons solidaires pour être plus fortes »



Massothérapie
Chantal Desmarteau

Massage suédois détente, Massage thérapeutique
Femme enceinte et enfant, Deep tissue massage

chantal.desmarteau@icloud.com
450 779-5702
Membre F.Q.M.

645 5e rang
St-Bernard-de-Michaudville J0H 1C0

Pour une qualité de vie, la coop pour tous, pour vrai!
"Aux p'tits soins"

aux p'tits soins
Coopérative de solidarité
Entreprises d'économie sociale en aide à domicile

4865, boul. Laurier Ouest
Saint-Hyacinthe QC J2S 3V4
Télécopieur : 450 771-8560

Téléphone : 450 771-0605
info@coopauxp'titssoins.com
www.coopauxp'titssoins.com

Les mamans et l'école

En mai, c'est la célébration des mères. Grâce à SARCA Mobile, j'ai eu la chance de rencontrer à quelques reprises, des jeunes mères qui souhaitaient effectuer un changement de carrière à la suite de l'arrivée de leur enfant.

Différentes raisons peuvent amener les nouveaux parents à vouloir modifier leur parcours professionnel. Certains souhaitent acquiescer une meilleure conciliation travail-famille, d'autres se sont découverts un intérêt marqué pour les domaines liés à l'éducation ou bien ils souhaitent obtenir un premier diplôme afin de devenir un exemple positif pour leur enfant et être fier d'eux-mêmes.

Dans tous les cas, nous examinons les besoins et objectifs de l'individu. Dans le but d'un retour aux études, nous explorons les possibilités qui peuvent être mises en place pour accommoder la vie d'un parent. Certaines formations sont offertes à distance avec un enseignant en ligne. Pour d'autres, l'apprentissage est fait de façon autonome où l'élève avance à son rythme dans son cahier. Il est également possible de suivre des cours de soirs offerts dans diverses institutions scolaires. Nous accompagnons le client dans toutes les démarches du retour aux études, en débutant par la connaissance de soi jusqu'à la recherche de moyens de financement.

Si vous êtes dans une situation où vous souhaitez explorer les voies vers un changement de carrière, un retour



aux études, une reconnaissance des acquis ou tout autre projet scolaire et professionnel, n'hésitez pas à faire appel à nos services gratuits. SARCA Mobile est un service du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH) et se déplace dans toutes les municipalités de la MRC des Maskoutains. Communiquez avec la conseillère qui se fera un plaisir de vous accueillir.

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle

audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca

450 773-8401 poste 6731

 Audrey Gatineau Conseillère



SARCA

Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec 

Tapis • Prélart
Céramique • Vinyle
Plancher bois
Plancher chauffant



Détaillant:
Flextherm
Schluter

Les couvre-planchers ALAIN MORIN inc.

☎ 450 792-2007

FAX: 450 792-2443

info@couvreplanchersalainmorin.ca

742, Saint-Édouard

Saint-Jude, QC

JOH LPO

CENTRE ÉQUESTRE
Le Chevignon
450-230-1994
- Karelle Naud -
COURS D'ÉQUITATION WESTERN DÉBUTANTS ET AVANCÉS
WWW.CENTREEQUESTRELECHEVIGNON.COM 

Nouvelles de vos organismes

La popote roulante

Le Centre d'Action Bénévole de St-Hyacinthe offre le service de Popote roulante qui consiste en la livraison de repas à domicile au coût de 7,75\$ du repas. Les mets sont cuisinés à partir d'aliments achetés frais pour offrir un menu sain et varié.

On vous remet à l'avance un calendrier des menus.

Si vous êtes âgé de 65 ans et plus, ou si vous êtes une personne en perte d'autonomie, ou encore si vous êtes le proche-aidant d'une personne en perte d'autonomie, la Popote roulante, c'est pour vous!

N'hésitez pas à nous contacter: 450 773-4966 poste 35
Pour informations: Robert Perreault: 450 792-2270



Regroupement Maskoutain des Utilisateurs du Transport Adapté

- Regrouper les utilisateurs (usagers) du transport adapté, ainsi que certaines associations concernées par le service du transport adapté.
- Sensibiliser, par les moyens appropriés, la population en général sur l'importance du transport adapté comme outil d'intégration pour les personnes handicapées.
- Défendre les droits et promouvoir les intérêts des personnes handicapées à l'égard du transport adapté en faisant les représentations nécessaires auprès des autorités concernées.
- Informer les membres sur leurs droits et obligations concernant le service du transport adapté.



Municipalités de la MRC des Maskoutains desservies par le transport adapté



- La Présentation
- Saint-Barnabé-Sud
- Saint-Bernard-de-Michaudville
- Saint-Damase
- Saint-Denis-sur-Richelieu (entente spéciale)
- Saint-Dominique
- Sainte-Hélène-de-Bagot
- Sainte-Madeleine
- Sainte-Marie-Madeleine
- Saint-Hugues
- Saint-Hyacinthe
- Saint-Jude
- Saint-Liboire
- Saint-Louis
- Saint-Marcel-de-Richelieu
- Saint-Pie
- Saint-Simon
- Saint-Valérien-de-Milton

Coordonnées: 1195, rue Saint-Antoine, bureau 307, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3K6
Téléphone: 450 771-7723
Courriel: rmuta@maskatel.net | Site Internet: www.rmuta.org

TRANSPORT D'EAU
Service rapide et courtois
1-800-463-0346
Résidentiel (piscine, réservoir, puits...)
Agricole (bétail, lavage...)

JOËLLE LALLIER
acupuncteur

Traitement par aiguilles ou laser
Aiguilles stériles à usage unique
Massage thérapeutique chinois

Saint-Denis-sur-Richelieu
514.961.9984

Membre de l'Ordre des acupuncteurs du Québec

Poursuite de la réflexion sur l'encyclique « Laudato si »

Chapitre 2 : L'Évangile de la création (suite)

62. Pourquoi inclure dans ce texte, adressé à toutes les personnes de bonne volonté, un chapitre qui fait référence à des convictions de foi? Je n'ignore pas que certains rejettent avec force l'idée d'un Créateur.

5. Une communion universelle :

89. Les créatures de ce monde ne peuvent pas être considérées comme un bien sans propriétaire: d'où la conviction que, créés par le même Père, nous et tous les êtres de l'univers, sommes unis par des liens invisibles, et formons une sorte de famille universelle, une communion sublime qui nous pousse à un respect sacré, tendre et humble.

91. Le sentiment d'union intime avec les autres êtres de la nature ne peut pas être réel si en même temps il n'y a pas dans le cœur de la tendresse, de la compassion et de la préoccupation pour les autres êtres humains. L'incohérence est évidente de la part de celui qui lutte contre le trafic d'animaux en voie d'extinction mais qui reste complètement indifférent face à la traite des personnes, se désintéresse des pauvres, ou s'emploie à détruire un autre être humain qui lui déplaît.

92. D'autre part, quand le cœur est authentiquement ouvert à une communion universelle, rien ni personne n'est exclu de cette fraternité. Par conséquent, il est vrai aussi que l'indifférence ou la cruauté envers les autres créatures de ce monde finissent toujours par s'étendre, d'une manière ou d'une autre, au traitement que nous réservons aux autres êtres humains

6. La destination commune des biens :

93. Aujourd'hui croyants et non croyants, nous sommes d'accord sur le fait que la terre est essentiellement un héritage commun, dont les fruits doivent bénéficier à tous. Pour les croyants cela devient une question de fidélité au Créateur, puisque Dieu a créé le monde pour tous. Par conséquent, toute approche écologique doit incorporer une perspective sociale qui prenne en compte les droits fondamentaux des plus défavorisés.

94. Le riche et le pauvre ont une égale dignité parce que « le Seigneur les a faits tous les deux ». Cela a des conséquences pratiques, comme celles qu'ont énoncées les Évêques du Paraguay: « Tout paysan a le droit naturel de posséder un lot de terre raisonnable, où il puisse établir sa demeure, travailler pour la subsistance de sa famille et avoir la sécurité de l'existence. Ce droit doit être garanti pour que son exercice ne soit pas illusoire mais réel. Cela signifie que, en plus du titre de propriété, le paysan doit compter sur les moyens d'éducation technique, sur des crédits, des assurances et la commercialisation ».

95. L'environnement est un bien collectif, patrimoine de toute l'humanité, sous la responsabilité de tous. Celui qui s'approprie quelque chose, c'est seulement pour l'administrer pour le bien de tous. Si nous ne le faisons pas, nous chargeons notre conscience du poids de nier l'existence des autres. Pour cette raison, les Évêques de Nouvelle Zélande se sont demandés ce que le commandement « tu ne tueras pas » signifie quand « vingt pour cent de la population mondiale consomment les ressources de telle manière qu'ils volent aux nations pauvres, et aux futures générations, ce dont elles ont besoin pour survivre ».

7. Le regard de Jésus

97. Le Seigneur pouvait inviter les autres à être attentifs à la beauté qu'il y a dans le monde, parce qu'il était lui-même en contact permanent avec la nature et y prêtait une attention pleine d'affection et de stupéfaction. Quand il parcourait chaque coin de sa terre, il s'arrêtait pour contempler la beauté semée par son Père, et il invitait ses disciples à reconnaître dans les choses un message divin: « Levez les yeux et regardez les champs, ils sont blancs pour la moisson ».

98. Jésus travaillait de ses mains, au contact direct quotidien avec la matière créée par Dieu pour lui donner forme avec son habileté d'artisan. Il est frappant que la plus grande partie de sa vie ait été consacrée à cette tâche, dans une existence simple qui ne suscitait aucune admiration. « N'est-il pas le charpentier, le fils de Marie ? »

Robert Perreault

NICOLAS COURCY
PROPRIÉTAIRE

NETTOYAGE D'AUTOS
nick

☎ 450 702-3821

🌐 nettoyageautonick@hotmail.com

📍 8225 Bd Laframboise Garage #3
Saint-Hyacinthe (Qc) J2R 1E8

LES PETROLES O. ARCHAMBAULT Pils Inc.

39A, rang Amyot Est
Saint-Denis-sur-Richelieu, QC J0H 1K0
www.petrolesarchambault.com

📞 Téléphone: 450 787-2370
450 771-4328
Sans frais: 1 877 787-2370

Prêt d'équipement disponible • Essence • Diesel • Mazout

Assante comprend que lorsque vous posez des questions concernant vos finances, vous vous préoccupez de votre sécurité financière future, ainsi que celle de votre famille. Nous sommes en mesure de vous offrir non seulement l'expertise et les ressources, mais une écoute attentive et un soutien sans égal pour vous aider à atteindre vos objectifs, quels qu'ils soient.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui, et soyez bien conseillé.

C'est pourquoi nous sommes là.



Oliver L'Heureux, PL.Fin., MBA, CIM
Planificateur financier, conseiller en sécurité financière et conseiller en placement
Gestion de capital Assante ltée
1200 Daniel-Johnson Ouest
4^e étage, Bureau 4000
St-Hyacinthe, QC J2S 7K7
Bur : 450.250.0722 | Cell : 450.502.4744
olheureux@assante.com



RESTAURANT
ENTRE AMIES

Spécialité: Poulet roti
Pizza • Sous-Marin • Club Sandwich
Cuisine rapide et table d'hôte
Déjeuner

1384, de Michaudville, St-Jude, Québec J0H 1P0
Tél.: 450 792-3736



EQUITRACT ROY
pièces & équipements

1290 Route de Michaudville, St-Jude
equitractmaroy.com - 450-792-3558

NOUVEAU
Ventes et installations
RACCORDS
HYDRAULIQUES



TON ÉTÉ À LA FERME GADBOIS

INSCRIS-TOI AVEC TES AMI(E)S !

Pour la cueillette de fraises
2 à 6 semaines de plaisir !



Ferme Gadbois



450 792-5112



889, rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud,
à 5 min de Saint-Hyacinthe



Pascal Roy-Laplante, ouvrier Agricole
3 ans d'expérience dans le domaine



Traite
Clippage

824 Rang Prescott, St-Louis J0G 1K0
Cell : 450-518-1201 courriel : proyl@hotmail.com

ÉLECTRICITÉ BRYAN JACQUES INC.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL



450 792-2447

ELECTRICITE@BRYANJACQUES.COM

WWW.BRYANJACQUES.COM



Corporation
des maîtres électriciens
du Québec

RBO: 5686-0406-01



**PLOMBERIE
PROJESS** Inc.

T: 450 792-2272

F: 450 792-3113

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL

Propriétaire
Jessy Provencal

plomberieprojess@gmail.com

RBO 5633-4394-01

PME Comptabilité Plus

Chantal Bolduc

Service de Comptabilité avec États Financiers
Service des paies et remises
Rapports Taxes, IFTA, CTQ etc
Outils de gestion sur mesure
Déclarations d'impôts

Service courtois, minutieux et personnalisé

957, 6^{ème} rang, St-Jude, Qc, J0H 1P0
Téléphone et télécopieur **450-792-3922**
Courriel : pme comptabilite plus@hotmail.com



Vous déménagez?

Appelez-nous sans tarder afin que
la fibre coopérative emménage avec vous!

1 888 532-COOP (2667)



COOPÉRATIVE DE TÉLÉCOMMUNICATION
DEPUIS PRÈS DE 80 ANS!

Cooptel Explorer
l'inattendu

1 888 532-COOP (2667) cooptel.ca

Publication

Tous vos articles devront nous parvenir pour le 1^{er} de chaque mois avant 16 h au bureau municipal à l'adresse suivante : 940, rue du Centre, Saint-Jude (Québec) J0H 1P0 ou par courriel : sj.loisirs@mrcmaskoutains.qc.ca. Consultez notre site web : www.saint-jude.ca.

TARIFS POUR LA PUBLICATION DANS LE JOURNAL LE ROCHVILLOIS (pour 11 parutions)

Vous êtes en affaires et vous désirez vous faire connaître et cibler la population de Saint-Jude? Contactez Myriam Fournier au bureau municipal pour insérer votre carte professionnelle dans *Le Rochvillois*.

Téléphone: 450 792-3855, poste 0.

Carte professionnelle 50\$/année pour 11 parutions. Est incluse dans ce coût, un pleine page annuellement. Vous pourrez déterminer la date de parution de la page au moment qui vous convient.

PUBLICITÉ	TARIF
Carte professionnelle standard	50\$/année
Espace de 2 cartes professionnelles	75\$/année
1/2 page de publicité + 1 page complète	200\$/année
1 page complète de publicité	300\$/année
1 page de publicité pour une parution	40\$/unité
1/2 page de publicité pour une parution	20\$/unité
1/4 page de publicité pour une parution	10\$/unité
1/4 page de publicité annuelle	100\$/année
Abonnement postal au journal	30\$/année

Nouveaux bébés

Par sa politique familiale, le conseil municipal désire souligner d'une façon particulière l'arrivée d'un nouveau petit dans son village. Ainsi, Céline Proulx, vice-présidente du comité des loisirs, se rendra chez les nouveaux parents afin de remettre un panier cadeau au nom de la municipalité.

Nous demandons votre contribution en appelant au bureau municipal au 450 792-3855 pour nous informer de l'arrivée d'un nouveau-né à Saint-Jude puisque ce n'est pas une information que nous possédons.



Location de salle

UN MARIAGE EN VUE ? UNE FÊTE DE FAMILLE À CÉLÉBRER ? Saviez-vous que vous pouvez louer des locaux du centre communautaire ?

Un tarif est appliqué pour la location des locaux du centre communautaire.

Cependant, les locaux sont **prioritaire-ment** utilisés, et ce, sans frais, par les organismes à but non lucratif de la municipalité de Saint-Jude.

Il s'agit de s'adresser au bureau municipal au 450 792-3855, poste 3 pour réserver et de signer un contrat de location.

À ces montants, il faut ajouter les taxes en vigueur.

Tarif pour la location des locaux du centre communautaire :

LOCAL	TARIF 1-100 PERSONNES
Salle Roger-Roy	
- sans musique, sans danse	150\$
- avec musique, sans danse	170\$
- avec musique, avec danse	190\$
Salle des patineurs	85\$
Non-résidents	+60\$

Calendrier | Mai-Juin 2022

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
15 Vente de garage	16 Karaté 9 ans et moins 18h Karaté 10 ans et plus 19h	17 Bouger avec mon enfant 9 h 30	18  Déchets Yoga - 19 h	19 Cardio-Muscu - 19 h	20 Karaté 5-8 ans 9 h 15 Karaté blanche à noire 10 h	21 Karaté 5-8 ans 9 h 15 Karaté blanche à noire 10 h
22 Messe dominicale 10 h 30	23 Bureau municipal FERME Karaté 9 ans et moins 18h Karaté 10 ans et plus 19h <i>Fête des Patriotes</i>	24 Bouger avec mon enfant 9 h 30 AGA des loisirs 19 h	25  Recyclage Yoga - 19 h	26  Organique Cardio-Muscu - 19 h	27 Karaté 5-8 ans 9 h 15 Karaté blanche à noire 10 h	28 Karaté 5-8 ans 9 h 15 Karaté blanche à noire 10 h
29	30 Karaté 9 ans et moins 18h Karaté 10 ans et plus 19h	31 Bouger avec mon enfant 9 h 30	1  Déchets	2  Organique Cardio-Muscu - 19 h	3 Karaté 5-8 ans 9 h 15 Karaté blanche à noire 10 h Cardio dynamique 10 h	4 Karaté 5-8 ans 9 h 15 Karaté blanche à noire 10 h Cardio dynamique 10 h
5 Café du maire - 10 h	6  Séance du conseil Karaté 9 ans et moins 18h Karaté 10 ans et plus 19h	7 Bouger avec mon enfant 9 h 30	8  Recyclage	9  Organique Cardio-Muscu - 19 h	10 Karaté 5-8 ans 9 h 15 Karaté blanche à noire 10 h Yoga matinal 10 h	11 Karaté 5-8 ans 9 h 15 Karaté blanche à noire 10 h Yoga matinal 10 h
12	13 Karaté 9 ans et moins 18h Karaté 10 ans et plus 19h	14	15  Déchets AGA de la MDJ - 19 h	 <p>HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE: Lundi - 19 h à 20h Mercredi - 13h30 à 17h Mercredi - 19 h à 20h</p>		